

# COMPTE RENDU DE LA REUNION COLLECTIF CITOYEN SAINT MEDARD EN JALLES LE 26 FEVRIER 2019

Date : le 26 février de 19h30 à 22h30

Participants : 12 Personnes présentes de la commune de St Médard en Jalles (33160).

Lieu : 5 rue Lamartine - Pavillon 8 à Saint Médard en Jalles

**Lecture de l'ordre du jour :**

- Modifications et validations de la charte et règlement intérieur
- Élaboration Logo
- Parole libre sur les actions de terrain, gestion permanence, outils de communication.

## I. CHARTE ET REGLEMENT INTERIEUR

Quelques modifications sont apportées à la charte et au règlement intérieur.

L'article 3 de la charte fait doublon avec l'article du règlement.

Après que chacun se soit exprimé, il semble plus judicieux de le conserver dans la charte et de l'ôter du règlement.

L'article 5 de la charte est complété ainsi : « Le principe de toute souveraineté réside dans la Nation Française via sa souveraineté populaire et citoyenne. L'intérêt commun prime sur les intérêts personnels. »

**Mises aux votes :**

- Maintient de l'Article 3 de la charte :  
Présents : 12 Votants : 11 Pour : 11 Contre : 0 NSP : 0
- Suppression de l'Article 2 du règlement intérieur :  
Présents : 12 Votants : 11 Pour : 11 Contre : 0 NSP : 0
- Modification de l'article 5 de la charte :  
Présents : 12 Votants : 11 Pour : 11 Contre : 0 NSP : 0
- Validation de la charte :  
Présents : 12 Votants : 11 Pour : 11 Contre : 0 NSP : 0
- Validation du règlement intérieur :  
Présents : 12 Votants : 11 Pour : 11 Contre : 0 NSP : 0

## II. LOGO

Une semaine de plus de travail est nécessaire pour l'élaboration du logo.

### **III. DETERMINATION ODJ**

Il a été décidé de se réunir le 05 mars 2019, le lieu restant à définir.

Et de mettre à l'ordre du jour de cette réunion la validation du logo, le rendez vous de la mairie et de renouveler le temps de réflexion sur les actions et autres moyens d'actions.